



# LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (FFF)

Caribbean Football Union (CFU)

Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (CONCACAF)

## PROCES VERBAL RÉUNION PLENIERE DU CONSEIL DE LIGUE

Saison 2018/2019

Réunion plénière n° 11 du mercredi 6 Février 2019

Présidence : Samuel PÉREAU

Membres présents :

PRÉNOMS - NOMS	FONCTIONS	Présent	Absent	Excusé
Samuel PÉREAU	Président	■		
Georges DUQUESNAY	1 <sup>er</sup> Vice-Président	■		
Fred MIRAM MARTHE ROSE	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	■		
Lionel DESROSES	Membre			■
Jean-Claude VARRU	Secrétaire Général	■		
Alex ULLINDAH	Trésorier Général	■		
Maurice VICTOIRE	Secrétaire Général Adjoint	■		
Maguy NATTES-CRATTER	Trésorier Général Adjoint	■		
Béatrix DELEM	Membre			■
Sophie LÉGROS	Membre			■
Raymond MARIE-JOSEPH	Membre	■		
Stéphane CABRERA	Membre			■
Jean Luc MOSTOR	Membre	■		
Michel PLATON	Membre			■
Régine GORON	Membre	■		
Daniel VIGÉE	Membre	■		
Gaétan BASCOU	Membre			■
Jean PIERRE-LOUIS	Membre			■
Pierrot NANDOR	Membre		■	

Assistent à la réunion :

NOMS – PRÉNOMS	FONCTIONS
Dominique DANGLADES	Directeur Administratif et Financier (EXCUS2°)
Jocelyn GERME	Conseiller Technique Régional

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la réunion à 18h00, remercie les membres présents et déclare que le conseil de ligue, réuni en plénière, peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous.

### Ordre du Jour

1. *Approbation des PV de la réunion de bureau du 23 janvier 2019 (en ligne sur le site LFM)*
2. *Entretien avec Gaël GERMANY*
3. *Entretien avec M NIDEAUD (point sur travaux)*
4. *Inscription de joueurs non qualifié sur feuille de Match (Etincelle)*
5. *LAGF : Coupe MMG Mutuelle MARE GAILLARD*
6. *Modification Dossier Médical Arbitres*



# LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (**FFF**)

Caribbean Football Union (**CFU**)

COConfederacion Norte, Centro Americana y del CARibe de Futbol (**CONCACAF**)

**7. Point sur les compétitions LFM**

**8. DTR**

**9. Futsal : Préparation match de sélection (entretien avec Axel OLD DAG)**

**10. Matinino**

**11. Questions diverses**

## Traitement de l'ordre du Jour

### **1. Approbation des PV de la réunion de bureau du 23 janvier 2019 (en ligne sur le site LFM)**

Le Procès-verbal de la réunion de bureau du 23 janvier 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2. Entretien avec Gaël GERMANY**

Le Conseil de Ligue reçoit Jocelyne HONORE Vice-Présidente de la Samaritaine et Gaël GERMANY entraîneur de la section senior. Il s'agissait pour le Conseil de Ligue de faire le point avec Gaël GERMANY Sélectionneur de la catégorie U17 par rapport à sa suspension. Le Conseil de Ligue valide la suspension de monsieur Gaël GERMANY de ses fonctions de sélectionneur de la catégorie U17 durant sa période de suspension ferme.

### **3. Entretien avec M NIDEAUD (point sur travaux)**

Il s'agissait de faire le point sur l'avancée des travaux de mise en conformité du siège de la Ligue de Football.

- Lot électricité
- Lot Plomberie
- Lot Salle du conseil de Ligue
- Lot salle Louis DIAZ

### **4. Inscription de joueurs non qualifié sur feuille de Match (Etincelle)**

Le conseil de Ligue décide d'adresser à l'Etincelle un courrier de mise en demeure pour non-respect de la réglementation en matière d'inscription de joueurs sur la feuille de match.

### **5. LAGF : Coupe MMG Mutuelle MARE GAILLARD**

La conférence de Presse de présentation de la phase locale en Martinique se tiendra le samedi 9 février 2019 à 10h00.

Les matchs se dérouleront selon le calendrier ci-dessous :

- Club Colonial / Golden Lion au stade Pierre Alier mardi 12/2/19
- Samaritaine / Club Franciscain à stade Georges Gélie mercredi 13/2/19

Les Matchs retours sont programmées les 26 et 27 février 2019.

### **6. Modification Dossier Médical Arbitres**

La Commission Fédérale Médicale et l'Association des Médecins Fédéraux Régionaux du Football ont acté une modification majeure concernant le protocole cardiologique à effectuer par les arbitres lors de la constitution de leur dossier médical. Le Conseil de Ligue prend acte de cette décision qui sera communiquée à l'ensembles des clubs et arbitres. *Tout dossier médical antérieur à la date du 28/01/2019 n'est plus valable à partir de la saison 2019/2020*

### **7. Point sur les compétitions LFM**

#### **a. Coupe de Martinique**

Compte tenu de la rencontre de sélection Futsal Martinique/Guadeloupe prévue le vendredi 1 mars 2019 au Palais des sports du Lamentin, la rencontre de Coupe de Martinique Aiglon /RC Rivière Pilote prévue à cette même date au stade Georges Gratiant est reportée à une date ultérieure.



# LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (**FFF**)

Caribbean Football Union (**CFU**)

COConfederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (**CONCACAF**)

## **b. Championnats : Décisions du conseil de ligue**

### **Match de championnat R3 : CS Vauclinois 2 / ASC Hirondelle**

Le Conseil de Ligue

Pris connaissance du dossier,

#### **Jugeant en Premier Ressort,**

- Vu le courrier transmis par le CS Vauclinois
- Constate l'absence de l'équipe du CS Vauclinois à l'heure prévue

Décide :

#### **Match perdu par forfait pour l'équipe du CS Vauclinois**

*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la F.F.F dans les conditions de délai et de forme prévues aux articles 10-188-190 et l'annexe 5 des Règlements Généraux de la F.F.F*

### **Match de championnat R3 : Entente Sainte Anne / CS Vauclinois 2**

Le Conseil de Ligue

Pris connaissance du dossier,

#### **Jugeant en Premier Ressort,**

- Vu le courrier transmis par le CS Vauclinois
- Constate l'absence de l'équipe du CS Vauclinois à l'heure prévue

Décide :

#### **Match perdu par forfait pour l'équipe du CS Vauclinois**

*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la F.F.F dans les conditions de délai et de forme prévues aux articles 10-188-190 et l'annexe 5 des Règlements Généraux de la F.F.F*

### **Match de championnat R3 : RC Rivière Pilote / CS Vauclinois 2**

Le Conseil de Ligue

Pris connaissance du dossier,

#### **Jugeant en Premier Ressort,**

- Vu le courrier transmis par le CS Vauclinois
- Constate l'absence de l'équipe du CS Vauclinois à l'heure prévue

Décide :

#### **Match perdu par forfait pour l'équipe du CS Vauclinois**

*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la F.F.F dans les conditions de délai et de forme prévues aux articles 10-188-190 et l'annexe 5 des Règlements Généraux de la F.F.F*

### **Championnat de Régionale 3 2018/2019 – Forfait général de l'équipe senior 2 du CS Vauclinois**

Le conseil de Ligue, réuni en séance plénière le mercredi 6 février 2019

Jugeant en lieu et place de la commission de première instance, sur le fondement de l'article 13.6 des statuts de la LFM, Constate, à l'examen des dossiers communiqués, notamment du courrier transmis par le CS Vauclinois, que l'équipe du CS Vauclinois, au titre de la saison 2018/2019, ne s'est pas présentée pour les trois rencontres de Régionale 3, ci-après :



# LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (**FFF**)

Caribbean Football Union (**CFU**)

Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (**CONCACAF**)

CS Vauclinois 2/ ASC hirondelle
Entente Sainte Anne/ CS Vauclinois 2
RC Rivière Pilote / CS Vauclinois 2

Constate que les décisions de perte de match par forfait, pour les 3 rencontres concernées, ont été régulièrement notifiées au CS Vauclinois

Rappelle ci-après les dispositions de l'article 33 du règlement sportif de la LFM : « ...Trois forfaits consécutifs ou non d'une équipe ....., entraînent le forfait général de cette équipe...L'équipe qui aura déclaré forfait général sera exclue du classement et les points obtenus par les autres équipes lors des matchs disputés contre cette équipe, seront annulés... »,

Pour les motifs évoqués ci-dessus, eu égard aux forfaits mentionnés supra, et en application des dispositions de l'article 33 sus visé, le Conseil de Ligue de la LFM, en sa réunion du mercredi 6 Février 2019.

- **Dit que l'équipe senior hommes 2 du CS Vauclinois est déclarée Forfait Général pour le championnat de Régionale 3 groupe au titre de la saison 2018/2019.**

Précise que la présente décision sera communiquée à la Commission Régionale des Compétitions, pour prise en compte dans le classement du championnat de Régionale 3- saison 2018/2019, en application des dispositions de l'article 33, du règlement sportif de la LFM.

*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la F.F.F dans les conditions de délai et de forme prévues aux articles 10-188-190 et l'annexe 5 des Règlements Généraux de la F.F.F*

## **Championnat de Régionale 3 2018/2019 – Forfait général de l'équipe senior 2 de l'US Diamant**

Le conseil de Ligue, réuni en séance plénière le mercredi 6 février 2019

Jugeant en lieu et place de la commission de première instance, sur le fondement de l'article 13.6 des statuts de la LFM, Constate, à l'examen des dossiers communiqués, notamment du courrier transmis le vendredi 1 février 2019, que l'équipe de l'US Diamant, indique déclarer son forfait général pour la suite de la saison 2018/2019

Pour les motifs évoqués ci-dessus, eu égard aux forfaits mentionnés supra, et en application des dispositions de l'article 33 sus visé, le Conseil de Ligue de la LFM, en sa réunion du mercredi 6 Février 2019

- **Dit que l'équipe senior hommes 2 de l'US Diamant est déclarée Forfait Général pour le championnat de Régionale 3 au titre de la saison 2018/2019.**

Précise que la présente décision sera communiquée à la Commission Régionale des Compétitions, pour prise en compte dans le classement du championnat de Régionale 3- saison 2018/2019, en application des dispositions de l'article 33, du règlement sportif de la LFM.

*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la F.F.F dans les conditions de délai et de forme prévues aux articles 10-188-190 et l'annexe 5 des Règlements Généraux de la F.F.F*

## **8. DTR**

### **a. Entretien avec le CTR Outre-Mer Nicolas BOURDIN**

Le conseil de Ligue s'entretient avec Nicolas BOURDIN, Conseiller Technique National (CTN) à l'Outre-Mer. Suite au diagnostic établi lors de son premier déplacement en Martinique le CTN présente son projet de plan d'actions pour développer et mieux structurer le Football. Celui-ci sera transmis ultérieurement pour validation par le CDL.



# LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (**FFF**)

Caribbean Football Union (**CFU**)

COConfederacion Norte, Centro Americana y del CARibe de Futbol (**CONCACAF**)

**b. Point sur Tournoi Paul CHILLAN :**

(Point non traité et remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion)

**c. Jeu des Iles nomination chef de délégation :**

(Point non traité et remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion)

**d. Déplacement U13 du 19 au 22 avril 19 Marie Galante nomination chef de délégation**

(Point non traité et remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion)

**e. Déplacement U15 du 6 au 10 juin 19 Saint Martin nomination chef de délégation**

Le Conseil de Ligue valide la nomination de Monsieur Gaétan BASCOU en qualité de chef de délégation pour ce déplacement qui s'effectuera sous réserves de l'abandon des frais de participations réclamés par la Ligue de Saint Martin.

**f. Déplacement U19 du 7 au 10 juin 19 Guadeloupe nomination chef de délégation**

(Point non traité et remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion)

**9. Futsal : Préparation match de sélection (entretien avec Axel OLD DAG)**

Le conseil de Ligue reçoit les dirigeants de la société ALEXS. Il s'agit de faire un point sur l'organisation du match de sélection Futsal Martinique/Guadeloupe.

**10. Matinino**

Le Vice-Président fait part au conseil de ligue de la probabilité de l'organisation d'un match amical contre l'équipe de République Dominicaine.

**11. Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h55

**Le Président**

**Samuel PEREAU**

**Le Secrétaire Général**

**Jean Claude VARRU**